



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO – SOCIAL SUD OUEST

Newsletter bimensuelle

N°91

06 Juillet 2016

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

Dernier numéro avant la trêve estivale, rendez-vous fin août et bonnes vacances à tous

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Ouverture de la plateforme Prix-ESMS**

La plateforme web de saisie Prix-ESMS est accessible depuis le 1er juillet 2016. Elle permet de saisir les prix hébergement et tarifs dépendance pratiqués dans les établissements.

Elle est accessible via une adresse dédiée : <https://prix-esms.cnsa.fr> ou bien via le portail de connexion aux applications de la CNSA : <https://portail.cnsa.fr>.

Pour plus de précisions sur les opérations à réaliser et afin d'accompagner les établissements dans l'utilisation de la plateforme, deux manuels d'utilisation sont à disposition :

- [Le guide d'utilisation de l'application Prix-ESMS](#)
- [Le manuel d'utilisation « connexion à l'application Prix-ESMS »](#)

En application de la loi ASV, en 2016, les tarifs doivent être saisis avant le 30 novembre. À partir de 2017, la mise à jour des tarifs devra intervenir à chaque changement et au plus tard avant le 30 juin.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Portail d'information : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr**

Lancé il y a un an, le portail d'information totalise plus d'un million de visiteurs. En plus de proposer un annuaire avec plus de 12 000 ESSMS, et un simulateur permettant aux internautes d'estimer le reste à charge mensuel pour un hébergement dans un EHPAD, le site intégrera à la mi-décembre 2016 les prix et les tarifs des EHPAD. Pour rappel, ce prix sera établi sur la base du socle minimal défini par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV).

- **Un outil d'accompagnement en lien avec l'avancée en âge :**

www.pourbienvieillir.fr

Pour aider les seniors à bien vieillir, les caisses de retraite et Santé publique France mettent à disposition un site internet comportant un espace dédié aux professionnels (documentation, outils, identification de formations...) et un espace grand public abordant l'avancée en âge d'une manière globale et positive (témoignages, mots de scientifiques, carte interactive avec ateliers de prévention à proximité...).

- **Vers un nouvel outil d'évaluation des capacités des personnes âgées**

Un outil d'évaluation inspiré de la démarche Montessori est validé par les premiers résultats d'une étude menée au premier semestre 2016. Son analyse est encore en cours.

Les résultats définitifs devraient être publiés dans la foulée, et l'outil serait disponible courant 2017. L'outil en question a été développé sous le nom de MAS (pour Montessori Assessment System).

Le recours à la méthode MAS sur 196 personnes âgées vivant en EHPAD a notamment démontré une bonne acceptation par les sujets concernés y compris ceux présentant des troubles cognitifs sévères mais également des problématiques comportementales. Contrairement aux méthodes d'évaluation traditionnelle, proposées aux personnes âgées présentant des troubles modérés ou sévères, MAS n'évalue pas la sévérité de leurs troubles mais les capacités conservées par les âgés.

Sept activités sont concernées : lavage des mains, lecture et discussion autour d'une histoire courte, activité de catégorisations, motricité fine, enfilage de vêtements, perception des couleurs et de la profondeur puis, utilisation d'un calendrier.

Ce sont environ une cinquantaine de capacités qui ont été étudiées et la méthode MAS renseigne également sur les capacités sociales et de communication restantes chez la personne, ainsi que sur les niveaux d'aide dont elle peut avoir besoin pour répondre positivement à une demande.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées - Volet EHPAD**

L'ANESM vient de publier sa nouvelle RBPP [« Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées - Volet EHPAD »](#).

En première partie, les recommandations proprement dites sont déclinées en 4 chapitres et une fiche « Evaluer ses activités et la qualité des prestations délivrées » est présentée à la fin des recommandations afin d'identifier les activités et la qualité des prestations réalisées au regard de l'ensemble des recommandations sur cette thématique.

Puis, en seconde partie, afin de faciliter l'appropriation des recommandations, des fiches-repères abordent les principaux thèmes du repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation.

Enfin, une grille de lecture à travailler en équipe a été élaborée afin d'identifier les principaux signes d'altération de la personne.

- **Lancement des projets régionaux de soins palliatifs**

[La mesure 13 du plan national triennal](#) pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie 2015-2018 prévoit de mettre en place dans chaque région un projet spécifique pour les soins palliatifs. Cette démarche prend vie progressivement au sein des ARS.

L'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a par exemple annoncé récemment, la création d'une cellule d'animation régionale des soins palliatifs et d'accompagnement (CAPalliatif). Ce dispositif a pour objectif de :

- recenser et créer du lien avec les associations de bénévoles travaillant en complémentarité avec les soignants ;
- proposer une cartographie de l'offre existante ;
- identifier une offre de formation adaptée pour les professionnels de santé.

Au-delà de la création de cette CAPalliatif, la priorité est de renforcer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre à l'échelle régionale avec pour ambition de favoriser la formation des soignants, de mettre en place des plateformes d'appui à la coordination, de réorganiser les équipes mobiles de soins palliatifs, d'imaginer un projet d'astreinte téléphonique pour améliorer la continuité des prises en charge au domicile mais aussi de développer les activités de recherche.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Loi ASV Suite**

Comme dans chaque Agenda maintenant, nous faisons le point des nouveautés liées à la loi ASV : Consulter les autres agendas sur [notre site](#)

Suite à la dernière réunion de concertation du 22 juin 2016 sur la réforme de la tarification en EHPAD, les textes en instance de parution :

- Arrêté ministériel CPOM
- Décret dispositions financières
- Modèle d'EPRD (simplifié, complet, état des charges et produits)
- Tarification et forfait global soin
- Décret minoration du forfait soin (seuil de 95% confirmé)
- Décret dépendance

D'autres sont encore en attente comme le modèle d'annexe au contrat de séjour sur la liberté d'aller et venir, les vacances risquent d'être riches en texte, restons vigilant.

- **Dossier médical partagé : décret du 04 juillet 2016**

Le [décret n° 2016-914 du 4 juillet 2016 relatif au dossier médical partagé](#) a été publié au JO du 05 juillet 2016.

Le dossier médical partagé (DMP) a été institué par l'article 96, 6° de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé (MSS).

Le DMP a vocation à être utilisé aussi bien dans les ESSMS que dans les établissements de santé et par les professionnels de santé libéraux.

Ce décret définit les modalités de création et de clôture du DMP, le recueil du consentement du titulaire, ces éléments d'information sur sa santé étant rassemblés en vue de favoriser la prévention, la coordination, la qualité et la continuité des soins.

Il définit les conditions d'accès en lecture et d'alimentation du dossier par les différents acteurs de la prise en charge des patients, ainsi que les conditions dans lesquelles certaines informations peuvent être rendues inaccessibles.

Il précise également le rôle et le champ d'intervention de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), notamment dans la définition des procédures techniques et organisationnelles de mise en œuvre du DMP.

- **Repérage des déficiences visuelles et auditives en EHPAD**

La Fondation Médéric Alzheimer dans la dernière [lettre de l'observatoire des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement de la maladie d'Alzheimer](#) met en avant un repérage trop faible des déficiences visuelles et auditives en EHPAD.

Sur 2 200 EHPAD interrogés, à peine un tiers réalise ce repérage.

Les établissements qui ne pratiquent pas de dépistage systématique invoquent des difficultés d'accès aux spécialistes face à un contexte de démographie médicale problématique dans certains territoires. Les facteurs économiques sont aussi mis en avant.

Les auteurs de l'enquête relèvent également que *"le pourcentage des personnes non appareillées est, beaucoup plus élevé parmi les personnes présentant une déficience auditive et des troubles cognitifs que parmi l'ensemble des résidents"*.

À cela s'ajoutent de nombreuses idées reçues, stigmatisant la personne touchée par la maladie d'Alzheimer et décourageant la prise en charge de ses déficits sensoriels.

Outre le dépistage, la prise en compte des déficits sensoriels peut faire l'objet de mesures collectives de compensation, faciles à mettre en œuvre, mais là encore cette démarche n'est pas systématique (signalétique...).

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) : Précisions**

La Direction Générale du Travail (DGT) et la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) détaillent la nature des obligations des employeurs concernant la mise en place et le fonctionnement du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) au travers d'[une instruction](#) diffusée le 21 juin dernier.

- **Les effets sanitaires avérés, probables et possibles du travail de nuit**

Saisie en mars 2011 pour évaluer les risques sanitaires des professionnels exposés à des horaires de travail atypiques, notamment de nuit, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a rendu ce 22 juin une première expertise.

Cet avis, complété d'un rapport ([consulter l'avis et le rapport](#)), est centré sur les seuls horaires de nuit, exercés entre 21 heures et 6 heures sur horaires fixes et alternants, d'autant plus que depuis le 1^{er} janvier 2015 dans le secteur privé, le travail de nuit est d'ailleurs l'un des critères retenus dans le cadre du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P).

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Entourage familial et maltraitance**

Le message principal de la onzième journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées est une nouvelle fois de "briser le silence".

Les chiffres diffusés par la fédération 3977 contre la maltraitance, à l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, illustrent une réalité inquiétante.

En 2015, la fédération a ainsi reçu plus de 33 000 appels téléphoniques.

Elle constate dans son recueil de données que :

- 77 % des cas de maltraitance ont ainsi lieu à domicile ;
- 55% des auteurs de ces faits sont issus de l'entourage familial et ;
- 70% des victimes sont des femmes.

Elle appelle donc à la vigilance évoquant les différents visages de la maltraitance (psychologique, physique, médicale, financière, civique, sexuelle ou encore passive).

Cette année, la fédération a choisi de plancher tout particulièrement sur la maltraitance financière (vol, extorsion, procuration abusive, signature forcée ou héritage anticipé).

La fédération annonce d'ailleurs qu'une cellule dédiée à cette question sera créée en septembre prochain.

- **La maison des aidants : troisième mini guide**

Après l'APA (guide n°1) et « être salarié de son proche » (guide n°2), l'association s'intéresse pour son troisième mini guide à la personne de confiance.

Résidant en maison de retraite ou non, selon la loi du 4 mars 2002, toute personne majeure peut désigner une personne de confiance. Une possibilité dont les Français peinent à se saisir. Au 1^{er} janvier 2014, à peine 1,5 % des résidents d'EHPAD avaient fait cette démarche.

Depuis, la loi ASV oblige les directeurs d'établissements à informer les personnes âgées sur cette possibilité lors de leur entrée en EHPAD.

Or la personne de confiance joue un rôle fondamental.

Ainsi, ce mini guide a pour but de mieux faire connaître le dispositif, de dessiner ses contours (juridique, rôle et limites...) et de donner des conseils pratiques aux aidants.

Il rappelle notamment que « Si la désignation d'une personne de confiance est avant tout un droit du patient, cette disposition peut aussi être vue comme pouvant aider à renforcer, ou légitimer le rôle de son aidant. »

Les trois mini guides sont disponibles [ici](#).

AGENDA NATIONAL

- **4^{ème} édition des rencontres scientifiques de la CNSA « Autonomie et qualité : entre pratiques et aspirations »**

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie organisera la quatrième édition de ses rencontres scientifiques les 12 et 13 décembre prochains à Paris.

Elles auront pour thème « Autonomie et qualité de vie : entre pratiques et aspirations ».

Les rencontres scientifiques de la CNSA proposent de vulgariser les apports scientifiques autour d'une question sociale ; cette année, celle de la qualité de vie.

L'accès à la manifestation est gratuit sous réserve d'une inscription préalable. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 2 décembre 2016.

Pour en savoir plus sur la manifestation : [cliquez ici](#).

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation : CPOM et EPRD le 13 Septembre 2016 à l'Hôtel Palladia (Toulouse) : il ne reste que quelques places**

Le cabinet Cyril Dechegne Consulting organise **une nouvelle formation** à Toulouse. Le bulletin vous sera envoyé sur simple demande. Après plusieurs sessions sur la loi ASV, cette formation présentera le nouvel outil financier : l'EPRD.

Elle évoquera également la méthodologie pour mettre en œuvre son CPOM et les changements stratégiques de management à opérer.

- **Rencontres vieillissement à Toulouse les 18 et 19 octobre 2016**

Ces deux journées comprendront une série de conférences, suivies chaque fois d'ateliers afin d'approfondir en petits groupes des connaissances et poser les questions nécessaires.

Mardi 18 Octobre : Préservage/Maladie d'Alzheimer

Mercredi 19 Octobre : EHPAD/ Médecine Gériatrique

Renseignements et inscription : <http://www.rencontres-vieillissement.com/programme.php>

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le programme du premier semestre 2016](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».